

Cher confrère Ostéopathe-professionnel de santé,

Ostéopathes Plus est une association totalement indépendante d'ostéopathes professionnels de santé (masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, pédicures-podologues, médecins, sages-femmes).

Notre objectif est de défendre **l'exercice de l'ostéopathie par les professionnels de santé.**

Situation très alarmante

Aujourd'hui, le marché de l'ostéopathie est saturé. De nombreux étudiants se forment sans débouché professionnel. Il existe plus de 70 écoles en France de qualité très inégales.

Le ministère de la santé prépare une réforme de la formation en ostéopathie pour la rentrée 2015, comment peut-il résoudre cet épineux problème?

Les ostéopathes non professionnel de santé sont bien plus nombreux, bien plus structurés pour défendre leur mode de fonctionnement. Leur puissance économique est bien plus importante. Ils sont prêts à utiliser tout les moyens pour conserver leurs acquis et envahir le marché (ils se revendiquent même professionnel de LA santé pour entretenir la confusion auprès de nos patients).

Qui défend les ostéopathes professionnels de santé pour cette réforme??

Aujourd'hui, l'avenir de notre exercice d'ostéopathe professionnel de santé dépend de:

- l'UNPS (union nationale des professionnels de santé)
- les syndicats de masseurs-kinésithérapeutes (FFMKR et SNMKR) et de médecins
- les conseils de l'ordre des différentes professions de santé
- le SEOPS (syndicat des écoles de formations réservées aux ostéopathes professionnels de santé)

Aucune association de praticiens ostéopathes professionnels de santé n'est représentative auprès du ministère pour défendre nos atouts et nos compétences!!

Il est indispensable pour notre avenir de pouvoir s'exprimer lors des négociations futures.

OstéopathesPlus

85 Bd Port royal - 75013 PARIS

Siège social : 13, bd. Trimolet - 21000 DIJON

[T] 06 81 47 61 31

[M] contact@osteopathesplus.com

www.osteopathes-plus.com

Association N° W632003325

Ostéopathes Plus doit compter au minimum **400 adhérents** afin d'être représentatif de la profession (condition nécessaire pour être reconnu par le ministère de la santé).

2013 début des démarches d'ostéopathes plus

L'année 2013 a permis à notre association de développer ses outils de communication (www.osteopathesplus.com et réseaux sociaux) et d'élargir son réseau (200 membres aujourd'hui référencés sur notre site).

Ostéopathes Plus a participé à la plate forme "compétences et activités en ostéopathie " organisée par le ministère de la santé et est en contact régulier avec le **SEOPS** et **l'UNPS**.

2014 développement de la communication

Au cours de cette année 2014, il est essentiel:

- d'informer les patients sur nos atouts face aux ostéopathes Non professionnels de santé (affiches pour salle d'attente en cours de création)
- d'informer notre entourage professionnel de santé sur l'importance de se rassembler (flyers, objectif 400 membres)
- de mettre en place des soirées thématiques de formation
- de mettre en place un guide d'installation pour aider le jeune ostéopathe professionnel de santé
- de développer nos partenariats pour vous offrir des avantages (assurance professionnelle, laboratoires...)
- de relayer les dates et lieux de formation post-graduate

Nous cherchons à communiquer par tous les moyens dans le but de faire reconnaître nos compétences à leur juste valeur .Informez vos amis, vos collègues, les anciens étudiants etc...

Nous devons nous rassembler afin que personne ne puisse nous interdire d'exercer librement l'ostéopathie.

OstéopathesPlus

85 Bd Port royal - 75013 PARIS

Siège social : 13, bd. Trimolet - 21000 DIJON

[T] 06 81 47 61 31

[M] contact@osteopathesplus.com

www.osteopathes-plus.com

Association N° W632003325